

03.07.2009 - 11:15 Uhr

## Libération du paiement des primes: un produit innovant d'Helsana

Zurich (ots) -

Helsana lance un produit d'assurance inédit dans le secteur de l'assurance-maladie. Cette offre, nommée «libération du paiement des primes», fonctionne comme une assurance de rente. En cas d'incapacité de travail de l'assuré, Helsana prend en charge les primes pour l'assurance de base et les éventuelles assurances complémentaires. La couverture d'assurance coûte 4,6 pour cent de la prime annuelle à assurer.

Une maladie ou un accident a, outre des répercussions sur les plans physique et psychique, bien souvent des conséquences financières par suite de l'incapacité de travail qui en résulte. La nouvelle assurance «libération du paiement des primes» proposée par Helsana permet d'atténuer ce risque financier. Les clients d'Helsana qui optent pour une telle protection d'assurance voient Helsana prendre en charge leur prime d'assurance-maladie. L'assurance couvre les primes de l'assurance de base et celles des éventuelles assurances complémentaires. Elle peut être conclue pour une seule personne ou également pour d'autres personnes vivant dans le même ménage.

La «libération du paiement des primes» est une assurance de rente. Les prestations couvertes correspondent au montant des primes d'assurance-maladie et sont régies par les prescriptions de l'assurance-invalidité (AI). Pour un taux d'invalidité situé entre 40 et 70 pour cent, Helsana prend en charge la moitié du montant des primes. L'intégralité du montant des primes est prise en charge à partir d'un taux d'invalidité de 70 pour cent. À l'instar de l'assurance-invalidité, un délai d'attente d'un an est appliqué. L'assurance peut être conclue par toute personne âgée de 21 à 60 ans; elle prend fin lorsque la personne assurée atteint l'âge de 65 ans révolus.

Le Groupe Helsana

Le Groupe Helsana est le leader suisse de l'assurance de personnes. Il épaula les clientèles privée et entreprises en matière de santé et de prévoyance, ainsi qu'en cas de maladie et d'accident. Avec des recettes de primes de 5,44 milliards de francs, le Groupe Helsana occupe une position de tête sur le marché suisse de l'assurance. Présent sur l'ensemble du territoire, il emploie plus de 3000 collaborateurs répartis sur 70 sites. Le Groupe Helsana est une société anonyme non cotée en bourse, organisée sous forme de holding. (Plus de détails sur [www.helsana.ch](http://www.helsana.ch))

Dans le segment de la clientèle privée, le Groupe Helsana protège près de 2 millions de personnes en Suisse contre les conséquences financières de la maladie, de l'accident, de la maternité et de la vieillesse, dont 1,38 million d'assurés dans l'assurance obligatoire des soins. Le Groupe Helsana propose ses offres destinées aux particuliers et aux familles par le biais de six marques différentes (Helsana, Progrès, sansan, avanex, aerosana et maxi.ch). Celles-ci sont axées selon des besoins divers et offrent des prestations et des services d'étendue correspondante.

Dans le segment de la clientèle entreprises, le Groupe Helsana agit exclusivement sous la marque Helsana. Il assure 54 000 entreprises et associations (avec plus de 700 000 assurés) contre les

conséquences économiques de l'incapacité de travail des collaborateurs suite à un accident ou à une maladie. Des prestations liées à la gestion de la santé en entreprise viennent compléter l'offre.

Contact:

Groupe Helsana Service médias

Tél.: +41/43/340'12'12

Fax: +41/43/340'02'10

E-Mail: [media.relations@helsana.ch](mailto:media.relations@helsana.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004725/100586183> abgerufen werden.